

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie

Bourail, le 24 février 2025

Subdivision Administrative Sud



Le Maire

À

Madame la Présidente de la Ligue de Surf

N° 219/2025

Affaire suivie par : DSP-PM-SA

Objet : Demande d'autorisation d'occupation du littoral

Réf. : courrier du 24 février 2025

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à votre demande afin d'occuper le spot de la Roche Percée pendant la durée de la compétition de surf qui se déroulera le dimanche 30 mars 2025.

Je note que vous prévoyez un dispositif de sécurité comprenant un jet ski, sous la responsabilité de Madame Joelle LEBREUS, joignable au 81 09 10, avec un nombre de participants estimé entre 20 et 30 et un public présent de 10 personnes, il est essentiel de garantir la sécurité de tous.

Je vous recommande également de mettre en place un protocole de communication efficace avec les services d'urgence de la commune afin qu'ils puissent intervenir rapidement si nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Patrick ROBELIN

